

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 3 mars 2026

Sur convocation en date du 25 février 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 3 mars 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaients présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	BURDY Meryl	DAVID Magalie
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine
JOSSERAND Raphaël		

Etaients excusés :

Myriam BRUNET a donné pouvoir à Bernard PERRET
Zahira BELQAID a donné pouvoir à Sandra MERLE
Jean-Louis BILLOUD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

PERIMETRE DE RECOMPOSITION URBAINE ROUTE DES GREFFETS - RUE PROSPER CONVERT - RUE DES ANCIENS COMBATTANTS : Acquisition par l'Etablissement Public Foncier du tènement situé 243 Rue Prosper Convert

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-13, L2122-22 et L2241-1 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 octobre 2018 relative à la prise en considération du projet d'aménagement de l'hyper centre

Vu l'étude d'aménagement du périmètre de recomposition urbaine du croisement des axes structurants Route des Greffets —Rue Prosper Convert —Rue des Anciens Combattants réalisée par le groupement TOPOSCOPE/FONCEO/OTEIS

Vu la saisine des services de la Direction Départementale des Finances Publiques – France Domaines du 27 septembre 2022 afin de connaître la valeur vénale de l'ensemble des biens compris dans le périmètre recomposition urbaine Route des Greffets —Rue Prosper Convert —Rue des Anciens Combattant

Vu les délibérations du 25 février 2025 et du 27 mai 2025 approuvant l'acquisition du tènement situé 231 Rue Prosper Convert (AD n°53, 55, 59) et l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain pour réaliser le portage foncier de l'opération.

Vu les délibérations du 25 mars 2025 et du 24 juin 2025 approuvant l'acquisition du tènement situé 279 Rue Prosper Convert (AD n°104 pour partie) et l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain pour réaliser le portage foncier de l'opération.

Vu les délibérations du 22 avril 2025 et du 24 juin 2025 approuvant l'acquisition du tènement situé 275 Rue Prosper Convert (AD n°105) et l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain pour réaliser le portage foncier de l'opération.

La Commune de VIRIAT a engagé depuis plusieurs années le projet de recomposition urbaine du secteur « ROUTE DES GREFFETS - RUE PROSPER CONVERT - RUE DES ANCIENS COMBATTANTS ».

Les enjeux identifiés sur ce secteur urbain sont rappelés par l'étude de recomposition urbaine comme étant de :

1. Compléter l'offre d'habitat Viriati, en développant notamment une offre en logements locatifs sociaux
2. Conforter le linéaire commercial ;
3. Sécuriser et fluidifier le carrefour ;
4. Entretenir le gradient urbain est/ouest ;
5. Etoffer la trame des espaces publics ;
6. Proposer un stationnement cohérent avec les besoins ;
7. Préserver les cheminements piétons est/ouest ;
8. Valoriser les cônes de vues sur le paysage ;
9. Construire un projet dans le temps avec les ressources foncières disponibles

Le projet envisagé porte sur un périmètre d'environ 4.657m² (parcelles AD n°51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 104, 105).

Le projet de recomposition urbaine visant à restructurer ce secteur du centre-bourg de Viriat, en procédant notamment au réaménagement des espaces publics et des voies de circulation (élargissement de la route départementale, cheminement piéton, circulation vélos), associé à la réalisation d'un programme immobilier.

Ce projet présente une utilité publique pour la recomposition urbaine et la dynamisation du centre bourg de Viriat.

* * *

Vu la délibération du 28 octobre 2025 approuvant le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique du projet de recomposition urbaine du secteur « Route des Greffets-Rue Prosper Convert –Rue des Anciens Combattants »

Vu le courrier de M. Boisson reçu le 28 novembre 2025

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques établie le 28 janvier 2026 valant avis du Domaine

M. Boisson a fait part de son souhait de trouver un accord amiable pour l'acquisition par la Commune, à travers l'Etablissement Public Foncier de l'Ain. Un accord est intervenu pour une acquisition des parcelles AD 52, AD 54 et AD 60 situées 243 Rue Prosper Convert au prix de 170 000 €.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- abroger la délibération du 28 octobre 2025 approuvant le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique du projet de recomposition urbaine du secteur « Route des Greffets-Rue Prosper Convert –Rue des Anciens Combattants »
- approuver le principe d'acquisition du tènement situé 243 Rue Prosper Convert et composé des parcelles AD 52, AD 54 et AD 60 représentant 707 m² pour un montant de 170 000 €
- solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain afin de conclure une convention de portage foncier comprenant un remboursement par anticipation de la valeur du stock par annuités constantes sur 4 ans
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

